

## Ph. D. interdisciplinaire en aménagement

3-005-1-1

Document d'information sur la scolarité,  
la structure, le cheminement  
et l'encadrement du programme

Mai 2022

Dans le présent document, la forme masculine est  
employée pour désigner aussi bien les femmes que les  
hommes.

## Introduction

Le programme de doctorat interdisciplinaire en aménagement est le lieu privilégié pour approfondir et contribuer à la réflexion sur les fondements théoriques et philosophiques des disciplines de l'aménagement. L'interdisciplinarité, inhérente à la proximité des différentes disciplines de l'aménagement, est porteuse d'innovation ; elle offre des perspectives riches et incontournables pour saisir le monde et les milieux de vie et pour produire de nouvelles connaissances. Le caractère interdisciplinaire du programme s'exprime notamment dans les séminaires obligatoires et thématiques.

Pour certains étudiants, issus des profils professionnels et des masters du système français par exemple, jusqu'à 9 crédits de cours propédeutiques peuvent être exigés pendant la première année de doctorat. Le nombre de crédits exigé est établi à la suite de l'analyse du dossier de l'étudiant.

Les séminaires et cours sont offerts en français. Les étudiants doivent posséder une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Ils doivent également posséder une connaissance suffisante de l'anglais (i.e. minimalement, être capable de lire des articles scientifiques et chapitres de livres académiques dans cette langue).

### 1. Scolarité et structure du programme

Le programme comporte 90 crédits répartis de la façon suivante :

- 6 crédits de séminaires de recherche obligatoires (soit 2 séminaires de 3 crédits)
- 6 crédits de séminaires thématiques à option (soit 6 séminaires de 1 crédit)
- 3 crédits de cours au choix
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse (soit 11 x 3 crédits alloués à la recherche, 3 x 1 crédit alloué à l'état d'avancement de recherche, et 39 crédits alloués à la rédaction de la thèse)

L'année est organisée autour de trois trimestres : le trimestre d'automne, le trimestre d'hiver et le trimestre d'été. Le programme doit être complété à l'intérieur des limites de scolarité minimale et de scolarité maximale permises, compte tenu du statut de l'étudiant. Trois périodes de suspension d'un trimestre peuvent être autorisées par le responsable du programme, la vice-doyenne aux études supérieures.

Durant les deux premières années du programme, l'étudiant doit compléter ses deux séminaires de recherche obligatoires, ses 6 séminaires thématiques à option, son cours au choix, et un minimum de 6 unités de recherche afin de pouvoir faire son examen de synthèse (voir au point 2 du présent document). À partir de la troisième année, une fois que l'examen de synthèse est réussi, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction de thèse.

#### Notes sur scolarité minimale et scolarité maximale permises, et suspension :

- La scolarité minimale exigée est de six trimestres (deux ans). Cette scolarité se fait normalement à temps plein et inclut le trimestre d'été.
- La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant, s'il y a lieu, les trimestres de suspension et de propédeutique.
- Il est normalement possible de suspendre son inscription au programme pour un maximum de trois trimestres sur présentation d'une justification suffisante.

### **1.1 Deux séminaires de recherche (2 x 3 crédits)**

Les séminaires obligatoires visent à sensibiliser les étudiants à la diversité des perspectives de recherche en aménagement et à les outiller pour mener un travail de recherche dans un contexte d'interdisciplinarité.

- AME 7121 - Recherche interdisciplinaire en aménagement 1 (automne, 1<sup>re</sup> année)  
Ce séminaire porte sur les enjeux épistémologiques de la recherche en aménagement, sur les fondements de l'interdisciplinarité, sur le développement de la problématique du projet personnel de recherche et sur ce qui constitue une contribution à la connaissance dans les disciplines de l'aménagement.
- AME 7122 - Recherche interdisciplinaire en aménagement 2 (automne, 2<sup>e</sup> année)  
Ce séminaire porte sur l'opérationnalisation de la recherche en aménagement et sur le développement d'une stratégie de recherche personnelle. Préalable : AME 7121.

Chacun de ces séminaires comporte deux volets : d'une part, le développement de compétences générales en recherche et l'apprentissage approfondi des principes de la recherche en aménagement et, d'autre part, le développement du projet personnel de thèse. Les séminaires concourent ainsi, avec les autres activités de la scolarité du programme dont les unités de recherche, à la définition du projet de recherche et à la préparation à l'examen de synthèse.

### **1.2 Séminaires thématiques (6 x 1 crédit)**

Un ensemble de séminaires thématiques, dont certains sont partagés avec les programmes de 2<sup>e</sup> cycle, professionnels et de recherche, sont offerts aux sessions d'automne et d'hiver, et parfois d'été. Ces séminaires sont de deux types :

- Séminaires d'outillage général, en lien avec des compétences transversales (ex : méthodologie, communication scientifique, etc.)
- Séminaires thématiques spécialisés portant sur des objets d'étude et des théories

Dans le cheminement du programme, les séminaires thématiques sont identifiés par AME 7401 à AME 7406 - Séminaire thématique en aménagement, cependant plusieurs séminaires thématiques de 1 crédit sont offerts sous d'autres sigles (par exemple, AME 6871 à AME 6874, PLU 6150) et seront crédités par substitution. Chacun des 6 séminaires de 1 crédit est équivalent à 45 heures de travail, dont un tiers (15h) en classe (i.e. l'équivalent de 5 séances de 3h). Les modalités d'enseignement et d'évaluation sont adaptées à ce format. Certains de ces séminaires sont offerts de façon intensive, de soir ou de fin de semaine.

L'étudiant doit compléter 6 séminaires (à option) au cours de ses deux premières années de scolarité. L'offre des séminaires thématiques de 1 crédit est modifiée chaque année. L'offre peut être consultée sur le site de la Faculté et en consultant le TGDE.

Il est possible de remplacer 3 séminaires thématiques de 1 crédit par un cours au choix. Ce cours doit être de niveau maîtrise ou doctorat et être approuvé par le directeur de recherche.

### **1.3 Cours au choix (3 crédits)**

Le cours au choix peut être suivi dans l'un ou l'autre des programmes de maîtrise de la Faculté de l'aménagement ou dans l'un ou l'autre des programmes de maîtrise ou doctorat de l'Université de Montréal ou d'autres universités.

### **1.4 Unités de recherche (11 x 3 crédits)**

Les unités de recherche AME 7101 à AME 7111 offrent aux directeurs et aux étudiants la flexibilité nécessaire pour déterminer les sujets, les thèmes et les concepts à approfondir, ainsi que les jalons du processus de recherche doctorale.

Le travail de recherche de l'étudiant est principalement réalisé sous la supervision du directeur ou le co-directeur de recherche, mais l'étudiant est invité à approfondir certains aspects avec d'autres professeurs de la Faculté, y compris le professeur qui agit à titre de parrain (voir au point 3 du présent document). Dans tous les cas, l'inscription aux unités de recherche doit être autorisée par le directeur de recherche.

Pour chaque unité de recherche l'étudiant définit, avec son directeur, la nature du travail qui sera entrepris. Un formulaire d'inscription est destiné à cette fin. L'effort et la somme de travail attendus pour chaque unité de recherche équivalent à ce qu'un étudiant fournit au sein d'un cours ou d'un séminaire de 3 crédits. À la fin de chaque trimestre les unités de recherche en cours doivent être évaluées par le directeur (et le professeur responsable, le cas échéant). Celles-ci sont considérées soit complétées, soit en progression. Cette évaluation doit être communiquée au TGDE en utilisant le formulaire destiné à cette fin. Une même unité de recherche ne peut être en progression pendant plus de deux trimestres. Le tableau suivant propose une structure type des unités de recherche et l'intégration des unités d'État d'avancement 1, 2 et 3 (voir plus loin pour les explications).

<i>Unités</i>	<i>Titre</i>	<i>Objectifs (à enrichir suivant le projet)</i>
AME 7101 – 3 cr. *AME 6874 – 1 cr. AME 7102 – 3 cr.	Lecture 1 Recension des écrits 1 Recension des écrits 2	Cadrage du domaine d'études. Élaboration et enrichissement des objectifs de recherche. État des connaissances des champs d'études identifiés.
AME 7201 – 1 cr.	État d'avancement 1	(ex. présentation du devis de recherche)
AME 7103 – 3 cr. AME 7104 – 3 cr. AME 7105 – 3 cr.	Problématisation	Élaboration de questions de recherche. Élaboration des choix théoriques de positionnement.
AME 7106 – 3 cr.	Préparation de l'examen de synthèse	Délimitation des champs de connaissances. Élaboration des auteurs clés, des écrits, des visions, etc.
AME 7107 – 3 cr.	Préparation de recherche	Préparation du certificat éthique. Élaboration de stratégie de la recherche, de la méthodologie et des outils d'analyse.
AME 7108 – 3 cr. AME 7109 – 3 cr.	Collecte de données 1 Collecte de données 2	Opérationnalisation de la recherche
AME 7202 – 1 cr.	État d'avancement 2	(Par ex. participation à la rédaction d'un article)
AME 7110 – 3 cr. AME 7111 – 3 cr.	Analyse de données 1 Analyse de données 2	
AME 7203 – 1 cr.	État d'avancement 3	(Par ex. plan de thèse, table de matières)

\* AME 6874 – Recension des écrits, est un séminaire thématique offert à l'automne qui s'intègre bien avec les unités de recherche. Ce séminaire est fortement recommandé à tous les étudiants lors du 1<sup>er</sup> automne de leur scolarité.

### **1.5 Unités sur l'état d'avancement de recherche (3 x 1 crédit)**

Une unité sur l'état d'avancement de l'étudiant doit être réalisée à trois moments-clés du cheminement du doctorat : AME 7201 doit être planifié à la fin de la 1<sup>re</sup> année, AME 7202 à l'hiver de la 3<sup>e</sup> année et AME 7203 à l'hiver de la 4<sup>e</sup> année de scolarité. L'étudiant produira un travail écrit qu'il présentera devant son Comité de parrainage (voir au point 3 du présent document) et ses pairs dans le cadre, par exemple, d'un colloque à l'interne. Ces activités

rendent visibles les travaux des étudiants, permettent au Comité de parrainage de faire le point sur leur progression tout en contribuant à contrer leur isolement.

À noter que l'état d'avancement de l'étudiant à l'hiver de la 2<sup>e</sup> année est vérifié par l'examen de synthèse (voir au point 2 du présent document).

À la suite de l'évaluation de chacune de ces unités, le Comité de parrainage sera responsable de remplir un formulaire de suivi qui sera remis au Comité des études supérieures et versé au dossier de l'étudiant. Le résultat de l'évaluation sera la réussite ou l'ajournement. Le directeur et le codirecteur (le cas échéant) partagent un vote lors de l'évaluation de l'état d'avancement de l'étudiant. En absence de consensus de la part des membres quant à la progression de l'étudiant, le responsable du programme tranche. L'étudiant doit satisfaire les exigences de ces unités afin de poursuivre ses études. Les résultats exigés seront précisés et communiqués aux étudiants. À titre indicatif, les unités d'État d'avancement sont expliquées comme suit :

**AME 7201** – État d'avancement (été, 1<sup>re</sup> année). Cette unité peut consister à la préparation d'un devis ou d'une demande de subvention fictive. Dans un document de 3000 à 4000 mots, l'étudiant devra présenter son sujet de recherche, le contexte de sa recherche, ses objectifs de recherche, son approche de recherche, les contributions attendues et un calendrier. S'ajoutera à ce document une bibliographie commentée.

**AME 7202** – État d'avancement (hiver, 3<sup>e</sup> année). Cette unité peut consister à la préparation d'une affiche présentant les découvertes effectuées et connaissances acquises lors de la cueillette de données. L'étudiant devra confirmer et justifier son choix de méthode d'analyse.

**AME 7203** – État d'avancement (hiver, 4<sup>e</sup> année). Cette unité peut consister en la préparation d'un texte de 3000 à 4 000 mots présentant la problématique, les objectifs, la méthode de recherche et le résultat des premières analyses.

L'avancement de l'étudiant peut aussi être évalué avec d'autres indicatifs. Par exemple par la participation à la rédaction d'un article (AME 7202) et par la présentation de la table de matières très détaillée de la thèse (AME 7203).

### **1.6 Rédaction de la thèse (39 crédits)**

39 crédits sont alloués à la rédaction de la thèse. La rédaction est effectuée par l'étudiant avec le soutien et l'encadrement de son directeur de recherche (et du codirecteur, s'il y a lieu) tout au long du programme.

### **1.7 Liste de cours propédeutiques potentiels**

- **AME 6502** Outils méthodologiques
- **AME 6817** Théories du projet
- **AME 6870** Théories - urbanisme et architecture de paysage
- **AME 6816** Problématiques en design contemporain

## **2. Devis de recherche et examen de synthèse (activités non créditées)**

Les épreuves, écrite et orale, de l'examen de synthèse sont prévues au 5<sup>e</sup> trimestre (au plus tard, à la fin du 6<sup>e</sup> trimestre), et sont éliminatoires. Au préalable, l'étudiant devra préparer un « devis de recherche » qui sera transmis aux membres du jury de l'examen de synthèse en même temps que les réponses écrites de l'examen.

Un **devis de recherche** communique la vision globale que l'étudiant a de son projet de recherche. Il comprend les éléments suivants : a) le contexte et la problématique, son originalité et les questions de la recherche ; b) les objectifs de recherche ; c) la contribution du

projet de recherche à l'avancement des connaissances, notamment sociales et scientifiques ; d) les stratégies et méthodes de mise en œuvre ou de validation envisagées ; e) le calendrier de réalisation du projet (il ne s'agit pas du calendrier du programme de doctorat). Le devis que l'étudiant remet lors de son examen de synthèse est un document de 4000 à 5000 mots, auquel s'ajoutent les références.

Dans son **examen général de synthèse** (article 132 du Règlement pédagogique), « l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise ». L'épreuve écrite de l'examen de synthèse comporte donc deux questions. La première permet d'évaluer les connaissances générales de l'étudiant touchant son champ d'études global. La deuxième question amène le candidat à élaborer, en profondeur, sur ses connaissances touchant la matière dans laquelle il se spécialise<sup>1</sup>. La réponse à chaque question de l'examen de synthèse est un texte d'environ 5000 mots, auquel s'ajoutent les références. L'épreuve orale se déroule devant le jury. Les échanges lors de l'épreuve orale porteront d'abord sur les réponses aux deux questions, et seront suivis de questions, commentaires et suggestions au sujet du devis de recherche. Référez-vous au **Guide d'examen de synthèse** pour l'ensemble des instructions.

Le devis de recherche et l'examen de thèse sont normalement rédigés en français.

### 3. Encadrement et suivi des étudiants

À part l'encadrement soutenu du directeur de recherche (et du codirecteur, s'il y a lieu), d'autres modes de suivi sont en place :

Un **Plan global d'études** doit être complété par l'étudiant avec l'approbation de son directeur et doit être approuvé par le responsable du programme. Ce plan doit être déposé avant la fin du premier trimestre de la scolarité. Le document doit être mis à jour chaque année, au mois de septembre.

Un **Comité de parrainage** est mis en place et a pour fonction de veiller à la progression de l'étudiant. Le Comité de parrainage regroupe le directeur de recherche (et le codirecteur, s'il y a lieu) et un autre professeur à titre de parrain. Cette modalité d'accompagnement est choisie par le directeur de recherche et l'étudiant, elle doit être implantée, au plus tard, à la fin de la 1<sup>re</sup> année. Ce comité intervient à des moments-clés du parcours, notamment lors de la présentation des 3 unités sur l'état d'avancement de recherche. L'étudiant est cependant encouragé à faire appel à son parrain ou marraine à n'importe quel moment durant son parcours, lorsqu'il en sent le besoin. Ce dernier pourra faire partie du jury d'examen de synthèse.

### 4. Autres informations

Les formulaires d'inscription et d'évaluation (par exemple le formulaire de choix de cours, d'inscription aux unités de recherche, d'évaluation d'unités de recherche) sont disponibles sur le site de la Faculté, dans « Espace étudiant ».

Le programme de doctorat interdisciplinaire en aménagement est sous la responsabilité du vice-doyen aux études supérieures.

Ce document est préparé par Mithra Zahedi, vice-doyenne aux études supérieures de la Faculté de l'aménagement, avec la collaboration du comité des études supérieures.

---

<sup>1</sup> Dans l'exemple d'une recherche sur la pédagogie en design, la première question pourrait porter sur les principaux courants de pensée en pédagogie (origines, évolution, auteurs-clé, théories, débats) et la deuxième sur les pédagogies constructivistes en lien avec l'enseignement du design.

## Cheminement type des étudiants à temps-plein au Ph. D.

Le doctorat interdisciplinaire en aménagement comporte 90 crédits :

### 15 crédits de séminaires et de cours :

- 2 séminaires de recherche obligatoires de 3 crédits (OBL)
- 6 séminaires thématiques de 1 crédit (OPT), ou 3 séminaires thématiques de 1 crédit et un cours de 3 crédits
- 1 cours au choix de 3 crédits (CH)

### 75 crédits de cheminement :

- 11 unités de recherche de 3 crédits (OBL)
- 3 unités sur l'état d'avancement de 1 crédit (OBL)
- 39 crédits attribués à la rédaction d'une thèse (RDC)

Ph. D. interdisciplinaire en aménagement										
1 <sup>er</sup>	Automne	cr.	Hiver	cr.	Été	cr.				
OBL	<b>AME 7121</b> Séminaire de recherche 1	3	OBL	<b>AME 7102</b> Unité de recherche	3	OBL	<b>AME 7103 (continuation)</b> Unité de recherche	0		
OPT	<b>AME 7401 ou autre</b> Séminaire thématique au choix	1	OBL	<b>AME 7103 (sur 2 trim. au besoin)</b> Unité de recherche	3	OBL	<b>AME 7104</b> Unité de recherche	3		
OPT	<b>AME 6874</b> Recension des écrits	1	OPT	<b>AME 7402 ou autre</b> Séminaire thématique au choix	1	OPT	<b>AME 7404 ou autre</b> Séminaire thématique au choix	1		
OBL	<b>AME 7101</b> Unité de recherche	3	OPT	<b>AME 7403 ou autre</b> Séminaire thématique au choix	1	OBL	<b>AME 7201</b> État d'avancement 1	1		
<b>Totaux</b>		<b>8</b>			<b>8</b>			<b>5</b>	<b>21</b>	
2 <sup>e</sup>	Automne	cr.	Hiver	cr.	Été	cr.				
OBL	<b>AME 7122</b> Séminaire de recherche 2	3	OBL	<b>AME 7105 (continuation)</b> Unité de recherche	0	OBL	<b>AME 7106 (continuation)</b> Unité de recherche	0		
OBL	<b>AME 7105 (sur 2 trim. au besoin)</b> Unité de recherche	3	OBL	<b>AME 7106</b> Unité de recherche	3	OBL	<b>AME 7107</b> Unité de recherche	3		
OPT	<b>AME 7405 ou autre</b> Séminaire thématique au choix	1	OBL	<b>Examen de synthèse</b> (activité non créditée)	0					
CH	<b>Cours au choix</b>	3								
<b>Totaux</b>		<b>10</b>			<b>3</b>			<b>3</b>	<b>16</b>	
3 <sup>e</sup>	Automne	cr.	Hiver	cr.	Été	cr.				
OBL	<b>AME 7108</b> Unité de recherche	3	RDC	<b>AME 7110</b> Unité de recherche	3	OBL	<b>AME 7111</b> Unité de recherche	3		
OBL	<b>AME 7109</b> Unité de recherche	3	OBL	<b>AME 7202</b> État d'avancement 2	1	RDC	<b>Rédaction</b>	0		
RDC	<b>Rédaction</b>		RDC	<b>Rédaction</b>						
<b>Totaux</b>		<b>6</b>			<b>4</b>			<b>3</b>	<b>13</b>	
4 <sup>e</sup>	Automne	cr.	Hiver	cr.	Été	cr.				
RDC	<b>Rédaction</b>	0	RDC	<b>Rédaction</b>	0	RDC	<b>Rédaction et soutenance</b>	39		
			OBL	<b>AME 7203</b> État d'avancement 2	1					
<b>Totaux</b>		<b>0</b>			<b>1</b>			<b>39</b>	<b>40</b>	
								<b>Grand total</b>	<b>90</b>	

Jusqu'à 9 crédits assignés à des cours propédeutiques peuvent être exigés suivant l'analyse du dossier d'un étudiant. Les cours propédeutiques doivent être complétés en première année de scolarité.